



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 35383

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la réforme prévue par décret de la permanence de soins et les conséquences que cette dernière peut avoir sur la qualité des soins pour nos concitoyens. Après que les travaux de la commission ministérielle sur la permanence des soins aient été rendus publics, il est regrettable de constater que le projet de décret réorganisant la permanence des soins aboutirait, s'il était retenu, à un dispositif que de nombreux médecins s'accordent à dire qu'il ne peut fonctionner correctement. Jugé inacceptable par SOS Médecins, ce décret aboutirait à un dispositif irréaliste qui fonctionnerait mal : engorgement du centre 15, insuffisance de médecins libéraux, recours à une réquisition que l'on sait inefficace. Ces différents éléments viennent s'ajouter à ceux mis en place depuis quelques mois : dénigrement systématique de l'intérêt de la visite à domicile, qui entraîne une augmentation sans précédent du recours aux différentes composantes du service public (hôpitaux, pompiers, SAMU, centre 15), ces derniers n'ayant absolument pas la capacité humaine d'absorber avec la sérénité qui s'impose ce flux supplémentaire de patients. Dans ces conditions, SOS médecins risque d'être contraint de ne plus assurer la permanence de soins dite de patientèle, celle dite d'intérêt général, notamment la prise en charge des appels en provenance du centre 15, de la police, des prisons et des pompiers, de fermer ses structures. Le risque d'une médecine à deux vitesses étant ainsi de plus en plus grand, il lui demande ce qu'il compte mettre en oeuvre pour remédier à cette situation néfaste pour les conditions sanitaires de tous nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35383

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1773